

Annexe 2 – Tableaux des personnes éligibles aux articles 46 5° et 46-1 du décret du 6 juin 1984

Recrutement des professeurs d'université sur le fondement du 5° de l'article 46		
Personnels concernés :		
Maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés		
<ul style="list-style-type: none"> • ayant exercé des responsabilités importantes ; • dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ; • dans les domaines de l'orientation, de la promotion sociale et de l'insertion professionnelle, de la formation continue, du transfert et de la valorisation des résultats de la recherche, de l'innovation pédagogique, de la gouvernance des établissements, du développement des ressources numériques, des partenariats internationaux, de la diffusion culturelle, scientifique et technique et de la liaison avec l'environnement économique, social et culturel, en tant que : 		
Éligibles	Conditions de mandat	Conditions de diplôme
Directeur de composante d'université, mentionnée à l'article L. 713-1 du Code de l'éducation	Au moins 4 ans dans les 9 ans qui précèdent le 1 ^{er} janvier de l'année du concours	HDR, Doctorat d'État ou diplôme équivalent
Directeur de service commun dans les universités		
Directeur de toute autre structure interne équivalente dans les autres EPSCP		

Recrutement des professeurs d'université sur le fondement de l'article 46-1		
Personnels concernés : Maîtres de conférences et enseignants-chercheurs assimilés		
Éligibles	Conditions de mandat	Conditions de diplôme
Président d'université	Avoir achevé depuis moins de 5 ans un mandat de 4 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	Dispense de plein droit
Chef d'un EPSCP autre qu'une université		HDR, Doctorat d'État ou diplôme équivalent
Président du conseil académique d'une université		Dispense de plein droit
Vice-président du conseil d'administration d'une université		Dispense de plein droit
Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire d'une université		Dispense de plein droit
Vice-président en charge des questions de formation d'une université		Dispense de plein droit
Autre président ou vice-président mentionné dans les statuts de l'EPSCP Exemple : VP recherche		HDR, Doctorat d'État ou diplôme équivalent